Vu la note ministérielle n° 38 en date du 18 Chaâbane 1404 (12 / 06 / 1981). Vu la demande présentée par l'intéressé(e) en date du 09/09/2021

DECIDE

ARTICLE 1

Est accordé(e) à Mr: LYHYAOUI ABDLOUAHID

D.R.P.P : 1296080

Grade : Professeur de l'Enseignement Supérieur

Fonction : Enseignant Chercheur

à l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger

=> Une autorisation de quitter le territoire marocain durant:

* l'année universitaire 2021/2022.

Soit du 12/09/2021 à 21/09/2021

ARTICLE 2

L'intéressé(e) est tenu(e) d'aviser le Directeur de l'ENSA de la date de sa reprise de service.

le Directeur